

Plan national de prévention des déchets

DREAL des Pays-de-la-Loire



Innover dans la concertation aller à la rencontre des français sur la prévention des déchets

La concertation du public sur le plan national de prévention des déchets est en cours depuis le 30 juillet. N'hésitez pas à contribuer avant le 30 octobre 2021 sur la plate-forme collaborative : <https://www.prevention-dechets.gouv.fr/>

La DREAL Pays-de-la-Loire a proposé un atelier de recueil de la parole sur la réduction des déchets lors du festival Franquette <https://www.franquette-festival.com/> à Saint-Sébastien-sur-Loire le samedi 4 septembre 2021.

Comment changer nos habitudes de consommation ? Favoriser l'utilisation du vrac pour nos courses ? Inciter les consommateurs à utiliser des emballages plus écologiques et réutilisables ?

Les festivaliers de passage ont pris connaissance de certaines mesures du plan national et échangé sur leur pertinence et efficacité, à l'aide de deux animatrices spécialisées dans la concertation citoyenne.



Plus d'une trentaine de personnes se sont arrêtées et ont pu contribuer et donner leur avis sur l'efficacité de certaines campagnes de communication sur les déchets. Avantage de ce dispositif innovant : un public plus jeune, non sensibilisé au prime abord à la question des déchets.

ET MA COM', ELLE TE PARLE ?
Parmi ces messages et campagnes de communication à destination du grand public, lesquels vous semblent les plus efficaces pour inciter les consommateurs et consommatrices à réduire leur consommation de déchets ? Avez-vous d'autres exemples/idées en tête ?

Les mesures du PNPD sur la réduction des emballages à usage unique	Cette mesure est-elle efficace ?	Cette mesure est-elle facile à mettre en place ?
Developper la vente en vrac et inciter à l'usage de contenants et d'emballages réutilisables dans les commerces		<input checked="" type="checkbox"/>
Réduire les emballages jugés excessifs en impliquant les consommateurs via un dispositif par voie électronique		
Engager les secteurs économiques à réduire l'usage unique dans le cadre d'accords volontaires (vente à emporter, restauration livrée, événementiel, autres)		
Interdire les produits en plastique à usage unique lorsque des alternatives sont disponibles, privilégier à la vente les fruits et légumes sans conditionnement en plastique, mettre fin à la vaisselle jetable dans la restauration rapide sur place		
Réduire la consommation de bouteilles de boissons en plastique, notamment dans les établissements recevant du public (ERP), les locaux professionnels ou dans le cadre d'événements culturels ou sportifs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Investir pour la réduction, le réemploi ou le développement de solutions de substitution pour le plastique		

mesures les plus efficaces ? Et les plus faciles à mettre en place ?
● Mesure efficace ? Simple à mettre en place ?
● Mesure peu efficace ? Compliquée à mettre en place ?

POSE TA GOMMETTE !

Premières questions posées par les festivaliers : pourquoi des échéances si lointaines sur l'interdiction du plastique à usage unique ? Pourquoi pas des approches plus coercitives au vu des enjeux environnementaux ? Même pour ceux qui n'étaient pas engagés dans les pratiques individuelles de réduction des déchets, le souhait de faire peser la responsabilité sur l'industriel ou la grande distribution plutôt que sur la bonne volonté du consommateur est exprimé.

Les idées recueillies serviront à alimenter le plan national de prévention des déchets.

